

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

LISTE DES DELIBERATIONS

de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du **JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 à 18h30**

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, MAIRE.

-MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin
GOYET Aurélie - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

-MEMBRE ABSENTE EXCUSÉE : Mme LEMAIRE-LEVY Florence

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 14

-PRESENTS : 13

-VOTANTS : 13

-Mme ROL Nelly a été élue Secrétaire de Séance

-Date de la CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21/11/2022

-Date de l'affichage de la LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/11/2022 et
de la publication sur le SITE INTERNET de la Commune : 29/11/2022

-APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 20/10/2022
par 13 voix POUR.

La liste des délibérations est la suivante :

1) **TARIFS ANNEE 2023**

a) **CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Délibération du Conseil Municipal N° 88 /2022

VOTE : 13 voix POUR

b) **CELLULES ET CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM**

Délibération du Conseil Municipal N° 89 /2022

VOTE : 13 voix POUR

c) **TARIF REMPLACEMENT COMPTEUR EAU GELE**

Délibération du Conseil Municipal N° 90 /2022

VOTE : 13 voix POUR

d) **FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT PERIODE MAI 2023 A MAI 2024**

Délibération du Conseil Municipal N° 91 /2022

VOTE : 13 voix POUR

e) PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C)

Délibération du Conseil Municipal N° 92 /2022

VOTE : 13 voix POUR

f) LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR REPAS DE FAMILLE

Délibération du Conseil Municipal N° 93 /2022

VOTE : 13 voix POUR

2) RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIE TERRAIN COMMUNAL AVEC L'ENTREPRISE MANNO T.P

Délibération du Conseil Municipal N° 94 /2022

VOTE : 13 voix POUR

3) RENOUELEMENT CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE/ SIRTOMM POUR L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DANS LES HAMEAUX.

Délibération du Conseil Municipal N° 95 /2022

VOTE : 13 voix POUR

4) CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU MERLET

Délibération du Conseil Municipal N° 96 /2022

VOTE : 13 voix POUR

5) DEMANDES DE SUBVENTION DU GROUPE SCOLAIRE POUR CLASSES DE DECOUVERTES 2023

Délibération du Conseil Municipal N° 97 /2022

VOTE : 13 voix POUR

6) DEMANDES DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

Délibération du Conseil Municipal N° 98 /2022

VOTE :

- 1 voix **POUR** : Mme GOYET Aurélie

- 9 voix **CONTRE** : -MM. BIGNARDI Martine – COMBET-BLANC Françoise –
CURCIO Véronique – DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – LAZZARO Dominique -
PACHOUD Bernard – ROCHETTE Pierre – ROL Nelly -

- 3 **ABSTENTIONS** : MM. CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît – TOGNET André -

Les raisons de ce vote sont les suivantes :

-pour le vote **CONTRE** : Afin de ne pas faire de différenciation entre le Groupe Scolaire et le Collège car dans le cas où les parents n'inscrivent pas leurs enfants sur notre Commune alors qu'un établissement existe, nous ne participons pas aux frais que pourraient demander les établissements accueillant ces élèves.

-pour les **ABSTENTIONS** : A ce jour, un manque d'information sur le nombre d'élèves de notre Commune qui quittent le Collège de ST-ETIENNE-DE-CUINES sans suivre le cursus 6^{ème} -3^{ème} dans ce même établissement.

7) DEMANDE DU COMITE D'ORGANISATION DE « LA FRANCE EN COURANT » POUR COURSE 2023

Délibération du Conseil Municipal N° 99 /2022

VOTE :

- 0 voix POUR
- 13 voix CONTRE

La raison de ce vote est la suivante : le Conseil Municipal estime que la Commune n'a pas à prendre en charge le coût financier des repas (120 personnes environ) demandé par le comité d'organisation.

8) REMBOURSEMENT DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT A LA COMMUNE D'UNE SUBVENTION VERSEE EN 2018 ET 2019 POUR LES TRAVAUX DES RESEAUX EAU/ASSAINISSEMENT DES CITES BOZON

Délibération du Conseil Municipal N° 100 /2022

VOTE : 13 voix POUR

9) DENEIGEMENT LOTISSEMENT « LE CLOS DES LUNES »

Délibération du Conseil Municipal N° 101 /2022

VOTE :

- 0 voix POUR
- 13 voix CONTRE

Les raisons de ce vote sont les suivantes : c'est un lotissement privé et la conception de cette route, en impasse, présente plusieurs points délicats : les réverbères sont positionnés sur la route et non derrière les bordures ; aucun trottoir ; des bourrelets de neige seraient automatiquement laissés devant les accès directs ; les boîtes aux lettres et les clôtures sont au bord de la route. Le risque serait d'endommager tous ces équipements et la Commune n'en prendra pas la responsabilité.

10) ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Délibération du Conseil Municipal N° 102 /2022

VOTE : 13 voix POUR

La présente LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 24/11/2022, vue par Nous, M. LAZZARO Dominique, MAIRE de la Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES, Et par Mme ROL Nelly, SECRETAIRE DE SEANCE pour être mise en ligne sur le SITE INTERNET de notre Commune et affichée à la porte de la Mairie le 29/11/2022, conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes avec une entrée en vigueur le 01/07/2022.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 28 NOVEMBRE 2022

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme ROL Nelly,

SECRETAIRE DE SEANCE

